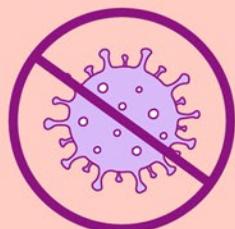




RÉOUVERTURE DE NOS FORMATIONS EN PRÉSENTIEL

Conformément aux recommandations sanitaires gouvernementales, et dans le respect du protocole spécifique aux organismes de formation publié le 12 mai par le ministère du travail, l'IFPASS a mis en place un ensemble de mesures afin d'accueillir ses stagiaires dans les meilleures conditions.

AMENAGEMENT DES LOCAUX



- Nettoyage complet et remise en service des locaux
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique et de lingettes désinfectantes dès l'accueil et à chaque étage
- Distanciation physique : sens de circulation pour l'entrée et la sortie des locaux, entre les étages, marquage au sol dans les espaces communs pour respecter un mètre minimum entre les personnes, règles d'accès aux ascenseurs
- Nettoyage régulier des surfaces de contact plusieurs fois par jour (poignées de portes, boutons d'ascenseurs...)
- Organisation des salles de formation afin de respecter le nombre de mètres carrés par personne
- Collations et pauses repas adaptées

COMMUNICATION ET INFORMATION

- Sensibilisation de nos équipes sur les gestes barrières et leur application rigoureuse
- Affichage des consignes sanitaires et mesures barrières aux endroits de passage : accueil, espaces communs, ascenseurs et couloirs, salles de formation et de réunion, sanitaires...
- Mise à jour de notre règlement intérieur



Vous garantir le meilleur accueil et la meilleure expérience de formation dans nos locaux tout en assurant la sécurité de tous !